Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 37 (1945)

Heft: 3

Artikel: Problèmes relatifs à la création d'occasions de travail en Suisse

Autor: Gmür, Fritz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384426

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

37me année

Mars 1945

Nº 3

Problèmes relatifs à la création d'occasions de travail en Suisse.

Par Fritz Gmür.

Notre continent se trouve dans la sixième année de guerre; toutefois, quoique nous apprécions le bonheur d'avoir été épargnés et que nous espérions une fin prochaine du conflit mondial, nous devons nous soucier sérieusement de prévenir le danger du chômage pour la période d'après-guerre. Les fâcheuses expériences faites durant la crise économique qui s'abattit sur notre pays depuis 1930 nous ont assagi et l'on a clairement et entièrement abandonné l'idée erronée et fatale pour notre économie que les simples secours aux chômeurs constituent le remède social le meilleur marché; et pourtant cette théorie avait été soutenue à l'époque par le Conseil fédéral lui-même. Aujourd'hui, on est au contraire de plus en plus convaincu que, tant au point de vue social qu'au point de vue politique, il est nécessaire de conserver à chaque travailleur sa place au chantier, à l'usine ou au bureau. Les autorités fédérales se sont attachées à cette tâche depuis 1938; dès 1940, elles firent appel au délégué du Conseil fédéral pour la création d'occasions de travail, dont l'activité est concrétisée à l'heure actuelle en un vaste programme. Ce dernier comprend les mesures ordinaires et extraordinaires propres à encourager l'économie ainsi qu'un inventaire des travaux à exécuter pour le compte de l'Etat. Toutefois, la réalisation de ce programme ne sera pas centralisée; au contraire, à l'inverse de ce qui se passe dans l'économie de guerre, où la réglementation est stricte, les cantons souverains et les communes autonomes ne fonctionneront pas simplement comme organes exécutifs de la Confédération en matière de création d'occasions de travail. Ils seront responsables dans ce domaine. Tenant compte du fait que la structure de notre pays part du bas vers le haut, le Conseil fédéral a établi, par son arrêté du 29 juillet 1942 sur la création d'occasions de travail en période de crise et de guerre, que le devoir de créer ces occasions incombe en premier lieu à l'industrie privée et que les pouvoirs n'ont à intervenir qu'en deuxième ligne et dans la mesure où l'industrie privée n'est pas à même de fournir par ses propres moyens des possibilités d'occupation suffisantes. Sera considérée également comme temps de crise et de guerre la période d'après-guerre, pour autant que les conséquences de la guerre se feront encore sentir. Selon les besoins, l'arrêté fédéral pourra être remplacé par une loi fédérale, tant il est vrai que le problème de la création d'occasions de travail peut redevenir un problème de l'avenir.

La structure politique fédéraliste de la Suisse empêche la Confédération d'instituer pour les cantons une obligation de créer des occasions de travail et limite les compétences cantonales à l'égard des communes. D'un autre côté, la recherche décentralisée d'occasions de travail reposant sur la bonne volonté présuppose un sentiment plus aigu des responsabilités de la part de l'économie et des autorités cantonales et communales, qui sont ainsi tenues de prendre en considération, dans une large mesure, les intérêts généraux du peuple tout entier. Comme l'a déclaré M. le conseiller fédéral Kobelt, une organisation décentralisée développe l'idée de communauté et oblige à reconnaître qu'une étroite collaboration est indispensable entre la Confédération, les cantons et les communes, les patrons et les ouvriers, les différents groupes économiques et, d'une manière générale, entre l'Etat et l'industrie privée. Notre république démocratique et l'économie privée ne peuvent plus aujourd'hui se contenter de combattre les grandes crises de chômage en versant des allocations aux chômeurs: la création d'occasions de travail est le mot d'ordre de demain.

Quels pronostics est-il permis de faire pour la période qui suivra immédiatement l'armistice, si l'on examine objectivement les possibilités et qu'on laisse de côté les prophéties des théoriciens qui ne tiennent guère compte des expériences pratiques de l'économie? L'occupation totale que l'on enregistre à l'heure actuelle et qui englobe également des personnes qui, en temps ordinaire, ne participent pas à la vie économique, s'explique par le fait que la Confédération dépense annuellement 1,3 milliard de francs pour la défense nationale, c'est-à-dire une somme à peu près équivalente au volume de nos exportations ou des constructions d'avant-guerre. En réalité, depuis 1938, la Suisse occupe une main-d'œuvre supplémentaire de 120 000 unités de travail de plus. Sans compter les nombreux soldats sous les armes, 70 000 personnes travaillent pour les besoins de la défense nationale. A fin juillet 1944, il y avait 18 000 ouvriers sur les chantiers de construction d'intérêt national. Pendant l'été, il faut en outre compter plusieurs millions de journées de travail affectées à l'extension des cultures. De son côté, la Confédération occupe 20 000 agents de plus qu'avant la guerre, cependant que les cantons et les communes ont engagé des milliers d'employés dans les différents offices d'économie de guerre. Après l'armistice, ces divers travaux tomberont en grande partie

sans que pour autant on puisse compter sur une reprise immédiate de nos exportations. Rappelons en passant que l'industrie de guerre occupe 12 millions de personnes aux Etats-Unis et 7 millions en Grande-Bretagne, que le Danemark estime que le chômage affectera 100 000 à 120 000 personnes en période transitoire et que, enfin, la Suède craint aussi une recrudescence du chômage sous l'effet combiné de la démobilisation et de la cessation des fabrications destinées à l'armée. Une certaine période transitoire va donc s'intercaler durant laquelle il faudra passer de l'économie de guerre à celle de paix, période où l'économie restera sous l'influence de l'Etat.

Après l'armistice, il ne sera pas moins difficile de se procurer des matières premières. Au contraire, il est possible qu'à la suite du retour dans leur pays d'innombrables ouvriers étrangers les livraisons de charbons allemands soient encore réduits ou cessent même complètement durant un certain temps. Le transport des marchandises d'exportation de la frontière suisse aux ports d'embarquement pour les pays d'outre-mer pourrait bien être entravé ou même entièrement suspendu pendant quelque temps, car, si la guerre en Orient continue, le tonnage disponible restera limité. Malgré les énormes besoins des pays européens en marchandises de toutes sortes, il ne sera vraisemblablement pas possible de rétablir immédiatement la liberté du commerce. Au contraire, le trafic de compensation des devises sera sévèrement contrôlé par les Etats. L'équilibre entre les importations et les exportations sera compromis par le problème de la solvabilité des pays étrangers.

Rappelons que la Suisse entretient des relations économiques sur la base de clearing avec 21 pays et que, en 1943, 70% de notre trafic importations-exportations (soit 2,3 milliards de francs) concernaient des échanges commerciaux avec ces pays. Il ne faut donc se faire aucune illusion quant au rétablissement im-

médiat de la liberté du commerce international.

L'ampleur des futures difficultés auxquelles se heurtera notre industrie d'exportation après la guerre ne doit pas être sous-estimée, car, lors des dernières crises économiques, nos chômeurs provenaient principalement du secteur de notre commerce extérieur, qui était tombé de 2 milliards de francs en 1929 à 800 millions de francs en 1933. Durant cette même période, nos industries d'exportation durent congédier 30 000 personnes. Le chômage fit alors tache d'huile dans une autre direction et s'étendit en 1934 à l'industrie du bâtiment, qui, au cours des deux années suivantes, compta plus de la moitié des chômeurs du pays. Le fait que, de 1938 à 1943, le renchérissement a fait monter la valeur de nos exportations de 45% environ pour les machines, de 40% pour les produits chimiques et de presque 180% pour l'appareillage ne peut nous empêcher de constater que le volume des exportations a effectivement baissé dans ces mêmes secteurs de 36, respectivement 73 et 11%, ce qui est primordial au point de vue du marché du travail. Au mois de décembre 1944, le volume des exportations était de 15 000 tonnes au lieu de 51 000 tonnes en 1938. N'oublions pas non plus que l'esprit inventif s'est aussi développé à l'étranger et que la production s'est intensifiée dans de nombreux pays d'outre-mer. Il faudra pousser notre industrie d'exportation si l'on veut que 240 000 concitoyens au moins soient occupés dans ce secteur de notre activité économique. Nous allons donc au-devant de nombreuses et redoutables difficultés. L'industrie privée ne pourra vraisemblablement pas les surmonter à elle seule, comme elle ne pourra pas neutraliser par ses propres forces les conséquences des nouvelles exigences du marché et des nouvelles modalités de payement. L'Etat devra donc obligatoirement intervenir et rechercher les moyens les plus judicieux propres à rétablir un équilibre équitable entre les intérêts particuliers et ceux de l'ensemble des salariés.

I. L'extension de nos exportations.

L'importance de nos exportations, qui constituent une pierre d'angle de la vie économique suisse, nous oblige à maintenir autant que possible l'ouvrier qualifié dans son métier primitif, à ne pas le laisser tomber au rang de manœuvre, mais au contraire à conserver et à accroître ses capacités professionnelles. Si l'on ne veut pas perdre ce but de vue, la question de la création d'occasions de travail pose divers problèmes.

La première tâche de l'avenir consiste à s'assurer des débouchés. Pour cela, il faut suivre en permanence et d'une manière appropriée l'évolution du marché international. Le Dr Iklé, en collaboration avec la Centrale aux possibilités de travail, a tenté de prouver par un exemple jusqu'où on peut pousser une telle étude. Sur le désir exprimé par l'industrie du coton, il a analysé complètement le marché du coton, en utilisant certains documents ainsi que la bibliothèque de la statistique douanière internationale. Cette intéressante étude occupa pendant deux ans quatre à dix commerçants et techniciens sans travail et ses données comportent cinquante à soixante millions de chiffres. La documentation, rassemblée en trois volumes, comporte plusieurs centaines de graphiques et montre que, en dépit de toutes les théories et du fait que nos articles de qualité dépendent de la mode, le praticien pourra mettre à profit cette précieuse documentation lorsque notre industrie d'exportation pourra reprendre l'offensive. Les conclusions de cette étude (qui se borne à une seule branche) font apparaître la complexité des problèmes relatifs à la création d'occasions de travail; nous profiterons donc de donner quelques détails sur ce point.

Jusqu'ici, le 53,5% de nos exportations de tissus de coton prenaient le chemin de l'Allemagne. Nos livraisons à la Tchécoslovaquie ne s'élevaient qu'à 33 quintaux par million d'habitants, c'està-dire, proportionnellement au chiffre de la population, un cin-

quième à peine de ce que nous exportions en Allemagne. Il est vrai que le niveau de vie était moins élevé en Tchécoslovaquie qu'en Allemagne, ce qui, vu nos prix, joue toujours un certain rôle. Etantdonné l'industrialisation très poussée de la Tchécoslovaquie (423°/00 des salariés), le volume de nos exportations à destination de la Bohême et de la Moravie pourrait très bien être au moins égal à celui de nos exportations pour la Hongrie et la Bulgarie. Ces deux pays achetaient en Suisse 42 quintaux de tissus de coton par million d'habitants. Dans le même ordre d'idées, il faudra trouver de plus vastes débouchés pour nos tissus de coton dans les pays scandinaves et aux Pays-Pas, à destination desquels nos exportations ne s'élevaient qu'à 0,5 jusqu'à 1,6% (pour les Pays-Bas). Certes, les pays nordiques importent plutôt des tissus lourds nécessités par la rigueur du climat; ils n'ont donc pas besoin des tissus légers fabriqués en Suisse. Cependant, nos exportations à destination de ces pays restent trop faibles. En créant des collections de tissus mieux adaptés aux goûts nordiques, il serait possible de prendre pied sur le marché scandinave.

Avant la guerre, la Yougoslavie n'achetait que le 1% de nos tissus de coton; ce n'était donc qu'un débouché de moindre importance. Ce pays recherche surtout les qualités à bon marché qui, jusqu'en 1937, furent principalement fournies par l'Allemagne. Ici également, la Suisse doit chercher à s'imposer en lançant des tissus imprimés. Tandis que nos exportations pour la Bulgarie s'élevaient à 4 à 5%, celles à destination de la Grèce n'atteignaient pas 1%.

En ce qui concerne la Turquie, rappelons qu'il fut un temps où nos industriels glaronais de la branche textile surent fort bien s'introduire sur le marché ottoman, et ceci à une époque où un voyage en Turquie était une aventure presque téméraire. Ce pays, dont l'évolution vers le modernisme est notoire, devra donc retenir toute l'attention de nos exportateurs après la guerre.

D'une manière générale, les Balkans peuvent devenir un marché intéressant pour les industries d'exportation suisses, à la condition toutefois que nous nous présentions en même temps comme acheteurs. La politique de l'Allemagne d'avant-guerre a montré clairement que le marché des pays balkaniques ne peut être conquis

qu'en important des marchandises de ces pays.

Si nous nous tournons vers les U.S.A., nous constatons que ce pays riche, avec ses 131 millions d'habitants, n'achetait même pas autant de tissus suisses de coton que les pauvres pays balkaniques, avec leurs 58 millions d'habitants (sans la Turquie). En réalité, les exportations suisses, qui étaient de 14 000 quintaux en 1921, tombèrent à 1840 quintaux en 1938; plus du 50% de nos exportations comprenaient des étoffes blanchies et le reste, des tissus imprimés. Cette situation est due principalement à la capacité de production tout à fait remarquable de l'industrie américaine du coton, qui dispose de 29,5 millions de fuseaux et de 573 000 métiers à tisser. La production est estimée à 1,36 million de tonnes

de fil et 0,85 million de tonnes de tissus. En regard de ces chiffres énormes, des importations de 6000 à 14000 tonnes ont bien peu d'importance. L'industrie américaine est entièrement mécanisée; elle comptait 99% de fuseaux à anneaux et 68% de métiers à tisser automatiques en 1934 (en Suisse 19%). En dépit de son perfectionnement technique, l'industrie américaine ne travaille pas à bon marché, parce que les salaires sont très élevés. L'« Industrie textile dans le Monde » publia dans son numéro 40 de 1932 les indices de salaires hebdomadaires suivants:

U. S. A. . . 84,0 yen Suisse . . . 33,4 » Angleterre . . 29,2 » Japon . . . 5,8 »

Le rendement horaire plus élevé ne parvenait à compenser ces différences que partiellement:

Japon		8,2	balles	en	1000	heures	de	travail
Angleterre		14,0	>>	>>	1000	>>	>>	>>
U. S. A		16,8	>>	>>	1000	>>	>>	>>

Par unité de production, les salaires étaient les suivants selon des estimations anglaises:

		En	En pence par livre			
Japon .			0,53			
Angleterre			2,20			
U. Š. A		•	3,33			
Suisse .			3,49			

Dans ces conditions, l'industrie américaine n'était pas en mesure d'exporter (alors qu'en 1929 elle exportait encore le 6,3 % du volume des exportations mondiales, elle ne détenait plus que le 3,7 % du marché mondial en 1937). En revanche, elle domine le marché intérieur qui passe pour être le plus favorable du monde entier, puisque la consommation en tissus de coton est de 64 yards par tête de population, alors qu'en Angleterre elle n'est que de 35 yards (en 1929). Il ne faut cependant pas oublier que l'industrie automobile absorbe des quantités importantes de textiles et que l'industrie américaine peut fabriquer en séries.

Jusqu'en 1931, l'Angleterre fournissait aux Américains les trois quarts de leurs importations; venaient ensuite, par rang d'importance, la Suisse, la France, la Tchécoslovaquie, le Japon et l'Allemagne. De 1931 à 1934, la Suisse prit la première place grâce à ses spécialités telles que l'organdi et l'opal. Dès 1934, le Japon lança des marchandises à des prix de dumping et fit monter ses exportations à destination des U.S.A. de 1 million de yards à 120 millions de yards en 1937, soit un accroissement de 12 000 % en quatre ans. Le Japon ne parvint toutefois pas à éclipser les autres fournisseurs, dont les exportations reculèrent il est vrai dans une certaine mesure, mais il ouvrit un marché nouveau en dévelop-

pant la consommation des classes inférieures des salariés grâce à ses prix extrêmement bas.

Pour remporter des succès aux U. S. A., il faut que l'industrie suisse des textiles sache ce qu'elle veut et qu'elle possède une organisation prompte à réagir dans toutes les situations. L'exportateur suisse doit lancer sur le marché ce que l'industrie américaine ne peut pas offrir. Le Japon doit ses succès à ses bas prix, la Suisse, à la qualité de ses produits et à ses spécialités. Toutefois, ni les prix ni la qualité ne suffisent pour la conquête de ce marché; ce qui compte ici, c'est une puissante organisation de vente qui fasse une intense réclame et pousse la propagande en faveur de nos produits. Etant donné la mentalité des Américains, leur puissance d'achat et la sympathie qu'ils ont toujours témoignée à la Suisse, notre industrie textile doit pouvoir trouver des débouchés intéressants aux Etats-Unis.

Mais c'est surtout l'Amérique du Sud qui doit retenir toute notre attention, car elle importe plus de tissus de coton que les pays européens et les U.S.A. ensemble. En volume, les importations de l'Amérique du Sud absorbent le 9,6% des exportations mondiales, alors que l'Europe et les U.S.A. ensemble n'en absorbent que 7,5%; quant à la valeur de ces importations, elle est de 12,4% du chiffre mondial pour l'Amérique du Sud et de 14,2% pour l'Europe et les U.S.A. En Amérique du Sud, le Japon a supplanté l'Angleterre et les U.S.A. au cours des dernières années d'avantguerre et il parvint à accroître ses exportations de 600%. Disons en passant que la Grande-Bretagne fournissait au marché sudaméricain des marchandises fabriquées avec des matières premières japonaises. En 1937, les exportations suisses furent de 816 quintaux pour l'Argentine et de 128 quintaux pour le Brésil, c'est-à-dire 0,32%, respectivement 3,3%. Ainsi, la Suisse ne fournit à l'Amérique du Sud que le 0,3 % de ses importations totales. Sur ce continent, nous constatons derechef que plus un pays est largement approvisionné en tissus de coton, plus il absorbe, en pour-cents, de marchandises suisses, tant il est vrai que nos marchandises de bonne qualité trouvent toujours acquéreurs. Ainsi, le Brésil, qui possède l'industrie cotonnière la plus développée de l'Amérique du Sud (279 000 métiers à tisser par million d'habitants contre 137 000 en Argentine), absorbe le 3,3% de nos exportations. Si nous voulions livrer à l'Amérique du Sud le 1% en moyenne de tout ce qu'elle importe, nos exportations devraient être portées de 1400 quintaux en 1938 à 4500 quintaux (Amérique centrale comprise dans ces estimations).

Comparativement au chiffre de la population, l'Australie importait à peu près autant que l'Argentine (Australie = 0.13%, Argentine = 0.5% de nos exportations).

Puisque nous sommes à la recherche de nouveaux débouchés pour notre industrie du coton, il est également intéressant de comparer les résultats obtenus jusqu'ici aux Philippines et aux Indes néerlandaises. Les Philippines comptaient 13,6 millions d'habitants et nous achetaient 116 tonnes. Nos exportations à destination des Indes néerlandaises, qui ont 67,4 millions d'habitants, ne s'élevaient qu'à 44 tonnes. Ces pays absorbaient donc 0,97%, respectivement 0,06% de nos exportations totales. Aux Philippines, le prix moyen de nos tissus était de 13,30 et aux Indes néerlandaises de 17,96, ce qui indique que les marchandises livrées aux Philippines étaient plus simples. Par les moyens déjà indiqués, il doit être possible d'augmenter la quote-part de la Suisse aux 78 000 tonnes de coton

qu'importent les Indes néerlandaises.

Des commerçants remuants seront certainement en mesure de trouver de nouveaux débouchés en Asie Mineure; l'Egypte et l'Afrique du Sud constitueraient de leur côté des marchés intéressants. En 1935, le Japon lança 50 000 quintaux de tissus imprimés sur le marché égyptien et parvint à fournir le 78% des importations égyptiennes. Mais l'Egypte se défendit contre cette invasion des produits nippons: les importations du Japon furent ramenées à 21,5% en faveur de l'Italie, de la Tchécoslovaquie, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Hongrie. Si la Suisse veut améliorer ses positions, il faut qu'elle fasse l'essai de lancer sur le marché des étoffes plus lourdes qui, jusqu'à maintenant, étaient fournies par l'Angleterre. Dans l'Union sud-africaine également, il faudra lutter contre la concurrence anglaise.

Les perspectives d'extension de nos exportations cotonnières

peuvent en quelques mots se résumer comme suit:

A l'heure actuelle, l'industrie suisse ne manufacture que le 0,4% de la production mondiale de coton brut, tandis qu'elle détient 1 à 2% du marché international des produits de coton. Pour accroître nos exportations de 50%, il faudrait augmenter de 1% seulement notre participation au marché mondial des tissus. Nous ne pourrons remporter des succès contre la concurrence que si nous possédons une organisation sérieuse et consciencieuse. Nos exportations devront être accrues de 2% dans les pays nordiques (y compris les Pays-Bas), de 1% en Argentine et de 0,2% seulement aux Indes néerlandaises, ce qui représente 15 000 tonnes de plus à exporter chaque année. Tous ces efforts en vue de créer des occasions de travail — puisque, finalement, c'est vers ce but que nous tendons — nécessitent une organisation poussée de notre commerce extérieur, une certaine subordination des intérêts particuliers à ceux de la communauté, en un mot, une économie s'inspirant des principes collectivistes. Les industriels devront mieux collaborer entre eux dans leurs secteurs respectifs. Les expériences désastreuses que nous avons faites en Suisse orientale dans l'industrie des broderies nous ont montré à nos dépens les pertes qui peuvent résulter du manque de solidarité.

Au temps de la broderie à la main, la Suisse détenait pour ainsi dire le monopole mondial des broderies de valeur. Le danger commença pour notre industrie au moment où l'invention de la

machine à broder permit de confier la fabrication de broderies de valeur relativement élevée à des forces de travail moins qualifiées. L'inventeur de la machine fut conscient du danger qui menaçait Saint-Gall et offrit ses brevets à l'industrie saint-galloise des broderies; certes, le prix en était élevé, mais l'industrie était florissante à cette époque et il eût été possible de trouver une solution favorable. Un seul industriel se déclara disposé à payer un cinquième de la somme, tandis que les autres maisons se désintéressèrent de la question. Il en résulta que la machine à broder fut introduite un peu partout dans le monde grâce aux licences de fabrication. Les changements intervenus dans la mode achevèrent de ruiner presque complètement l'industrie suisse des broderies. Si, à l'époque, les industriels saint-gallois avaient su défendre leurs intérêts en commun et s'ils avaient été conscients de leurs obligations envers les salariés de toute la Suisse orientale, ils auraient pu éviter ce désastre à la place de Saint-Gall. En achetant collectivement les brevets, ils auraient pu obtenir que la machine à broder ne soit introduite que dans leur région. Certes, on n'aurait pas pu empêcher le recul de la vente dû aux changements de la mode, mais on aurait pu éviter un tel effondrement. Pour lutter contre la concurrence, on construisit des fabriques de broderies dans tous les pays; on porta un coup sensible à l'industrie indigène en exploitant les bas salaires payés au Vorarlberg et en Italie; on expatria ainsi la fabrication et l'on créa soi-même la concurrence étrangère qui, finalement, consomma la ruine de la vieille industrie saintgalloise. La crise de l'horlogerie a conduit cette industrie dans une direction diamétralement opposée, c'est-à-dire vers une collaboration très développée, ce qui ne signifie pas que les supertrusts doivent nécessairement servir de modèle. Il ne reste pas moins que les industriels de l'horlogerie sont parvenus à passer la crise et à éviter l'émigration des fabriques qui fut menaçante à plusieurs reprises. Dans l'industrie travaillant pour les besoins indigènes, nous trouvons aussi, dans les secteurs des matériaux de construction et des denrées alimentaires, des cartels qui assurent l'existence des entreprises.

Le succès de l'industrie cotonnière du Japon n'est pas uniquement dû à la dévaluation forcée du yen, en vue d'obtenir des prix incroyablement bas, mais aussi dans une plus large mesure à l'organisation stricte et réfléchie qui veille à ce qu'aucune marchandise de moindre qualité ne passe à l'exportation et ne porte ainsi préjudice au bon renom de l'industrie nippone. Trois trusts japonais achètent en commun les matières premières — et ceci au moment qui leur paraît le plus propice — ferme, au prix du jour, et non pas à terme, comme il est d'usage chez nous; ils se risquent donc à faire de grandes spéculations avec leurs avantages et leurs inconvénients. Ils ont des agents dans le monde entier pour les renseigner sur la situation du marché, de sorte que toutes les chances peuvent être immédiatement exploitées. Une loi de 1931 créa en outre des

corporations d'exportateurs qui règlent pratiquement les exportations; elles ont le droit de contingenter la fabrication et de fixer les prix des marchandises d'exportation. Il existe des corporations japonaises pour les Indes néerlandaises, les Indes britanniques, les Philippines, l'Afrique-Orientale, le Proche-Orient et l'Amérique du Sud. Par la perception de droits à l'exportation, on réunit les fonds nécessaires à la conquête des marchés intéressants pour le Japon, mais sur lesquels l'industrie nippone rencontre des difficultés. L'industrie cotonnière du Japon s'assure en outre certains avantages en vendant son fil à des prix relativement élevés aux industries de petite envergure qui travaillent pour les besoins de la population indigène. Ainsi, pour faciliter l'exploitation, les prix sont assez hauts sur le marché interne. Ajoutons que les fabriques d'équipement qui sont faibles au point de vue économique appliquent des tarifs extraordinairement bas pour l'exportation. Elles doivent donc aussi chercher une compensation sur le marché intérieur, simplement pour que la balance commerciale reste active. Ajoutons que le gouvernement japonais subventionne la navigation et que les

taxes de transports sont peu élevées pour l'exportation.

Les deux exemples de l'industrie suisse des broderies et de l'organisation japonaise des exportations devraient convaincre nos exportateurs que l'organisation de la vente devra être développée et rationalisée dans l'intérêt du marché du travail. Les différents secteurs de vente devront être groupés; les risques d'importation et les frais d'acquisition pourront ainsi être répartis équitablement entre les intéressés, avec l'aide éventuelle des fonds publics. Un importateur spécialisé sur les produits suisses peut mieux se familiariser avec les qualités et les particularités de nos produits; on peut aussi exiger de lui de plus grandes connaissances et lui faire des offres plus intéressantes. Il faudra aussi intensifier la réclame et mettre en œuvre tous les moyens propres à faire connaître nos industries. De vastes campagnes de sympathie en faveur de notre pays devront être complétées par une propagande particulière pour notre tourisme et nos industries d'exportation. Dans ce domaine, il est nécessaire de se mettre d'accord sur certaines marques, car une simple indication d'origine, qui suffit pour les fromages et les montres suisses, n'est pas aussi convaincante pour les textiles, pour la bonne raison que les autres pays ont aussi de bonnes fabriques. A côté de la publication d'une revue des textiles et de la participation aux foires internationales, la création de riches collections de tissus sera nécessaire pour nous assurer le succès. Le cas échéant, l'Etat pourra accorder des primes à l'échantillonnage, respectivement des subsides pour la fabrication des cylindres d'impression, comme il subventionne déjà aujourd'hui la broderie. Il ne suffira plus d'envoyer de temps en temps des dessinateurs à l'étranger, mais il faudra avoir en permanence, sur tous les marchés étrangers de la mode, des forces créatrices qui soient en mesure d'adapter sans cesse les collections aux besoins des différents débouchés. Les

Suisses sont certainement capables de créer des articles conformes aux goûts des Orientaux, comme les industriels glaronais l'ont fait dans le passé.

Abandonnons maintenant le problème des textiles sur lequel je me suis étendu intentionnellement afin de donner un exemple des méthodes d'enquête approfondies du délégué aux occasions de travail.

A l'égard des autres industries d'exportation, machines, appareillage, produits chimiques, il va sans dire que ni la réclame ni l'organisation de la vente ne pourront à elles seules nous assurer le succès, si nous ne parvenons pas à maintenir la supériorité de nos produits grâce à de constantes recherches scientifiques. Pendant la guerre, l'étranger n'est pas resté inactif dans ce domaine: ainsi, M. le conseiller national Speiser a relevé qu'en Russie il a été créé un institut de recherches pour les moteurs à explosion qui occupe deux mille ingénieurs, et qu'en Angleterre on a l'intention d'allouer à l'industrie une subvention de 1 million de livres sterling pour les recherches. Aux U.S.A., la capacité de production des machines-outils a quintuplé et même sextuplé; elle est actuellement de 1 à 1,2 milliard de dollars. Les machines automatiques de haute précision font lentement passer à l'arrière-plan les connaissances personnelles et les capacités artisanales. La production des articles de qualité, qui n'est nullement un monopole de nos industries d'exportation, dépend donc de plus en plus des réalisations de nos inventeurs et de nos savants dans les laboratoires et les sections de recherches et d'essais des différents milieux exportateurs. Rappelons à ce propos qu'avant la guerre l'important secteur de la radio et de la technique des hautes fréquences nous échappait complètement parce que les recherches étaient orientées vers d'autres buts. Aux Pays-Bas, dix mille personnes étaient occupées dans ce seul secteur. Dans le domaine des combustibles de remplacement, nous ne pûmes que profiter des expériences faites à l'étranger et nous avons dû payer notre denier d'apprentissage dans les installations d'Ems pour la fabrication du sucre de bois d'après des brevets allemands. Nous fûmes également surclassés dans la construction des avions et dans la production indigène de matériel de guerre. Dans tous ces domaines, nous dûmes payer de coûteux droits de fabrication à l'étranger. En ce qui concerne l'occupation des ouvriers, la science se doit de réaliser des progrès pour remplir sa mission sociale. Les universités doivent continuer leurs recherches de principe, tandis que l'industrie privée se bornera aux recherches particulières tendant vers des buts déterminés. D'ailleurs, plus de cinquante entreprises ont agrandi leurs laboratoires de recherches ces dernières années. L'industrie privée est décidée à pousser ses essais par ses propres moyens. C'est pourquoi on a abandonné l'idée de créer un fonds national de recherches scientifiques. Le règlement du 3 février 1944, élaboré en vertu de l'A. C. F. du 6 août 1943 concernant les recherches scientifiques, se

borne à prévoir des subventions pour les recherches extraordinaires des universités, des organismes scientifiques reconnus par la Confédération et des stations de recherches et d'essais de l'industrie. Une commission statue sur les demandes de subventions. Relativement aux occasions de travail, les universités ont à résoudre les problèmes suivants:

- a) la technique d'exploitation doit être mise au point, tant en ce qui concerne le rendement que la rationalisation, car nous ne devons pas oublier que, dans les pays en guerre, de nombreuses entreprises déficitaires ont été supprimées en vue de réaliser une concentration des forces industrielles produisant en masse;
- b) une enquête approfondie sur les débouchés.

Dans le même ordre d'idées, des subventions fédérales sont accordées, par exemple, à l'Institut pour l'étude des questions tropicales, à Bâle (300 000 francs pour trois ans), à l'Institut pour l'exportation et l'étude des débouchés de l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall (20 000 francs par an); la Centrale suisse d'expansion commerciale toucha une subvention fédérale annuelle de 2 millions 500 000 francs et la Centrale pour le développement du tourisme 2,6 millions de francs (réduits en 1943 à 1,4 million de francs en raison des circonstances).

Si l'on essaye par tous les moyens de trouver de nouvelles occasions de travail pour notre industrie d'exportation, sans oublier le renforcement de nos chambres de commerce, agences et représentations diplomatiques, nos industries d'exportation ne manqueront pas de commandes. C'est alors que la question de la solvabilité et de la réciprocité des échanges commerciaux avec les pays européens appauvris se posera. Ainsi, le président de la Chambre américaine du commerce, M. Johnston, a déclaré (selon une dépêche Exchange datée du 26 juillet 1944 à New-York) que la Russie n'achètera pas spécialement des produits de consommation, mais qu'elle aura besoin de crédits considérables. Moscou sollicitera des crédits à long terme de quinze à trente ans. M. Johnston se déclara partisan de cette politique de crédits, car l'Union soviétique respecte scrupuleusement tous ses engagements et remplit toutes les conditions requises. Le financement des exportations constituera un problème très important pour la période d'après-guerre; il intéressera particulièrement l'industrie métallurgique et des machines pour les commandes à long terme et, d'une manière générale, l'industrie textile et ses organisations de vente à l'étranger, auxquelles la guerre porte un gros préjudice. Dans les circonstances présentes, il n'y a pratiquement aucun marché libre et, sur les marchés soumis au clearing, il n'est ni possible ni désirable d'accorder des subsides en vue de pousser les exportations, parce que, dans ce cas, il faudrait intensifier les importations correspondantes. Cependant, tout le monde est d'accord sur ce point que la question

des crédits aura une très grande importance après la guerre et que les investissements de capitaux à l'étranger devront être mis au service de nos exportations. Actuellement déjà, l'autorisation de la Banque nationale est nécessaire pour les investissements à l'étranger de capitaux dépassant 10 millions de francs. Cette limite peut éventuellement être encore abaissée. Reste à examiner jusqu'à quel point on pourra accorder des crédits à des administrations étrangères pour des commandes passées en Suisse. Un problème analogue se pose à l'égard des arrhes à allouer sur des produits d'exportation mis en stocks. Si, par exemple, un acheteur étranger se présente et que les difficultés de transport rendent les expéditions impossibles, des avances de fonds et des subsides de garantie devront être accordés pour faciliter l'exécution des commandes. L'industrie d'exportation et les banques commerciales ont abandonné l'idée de créer une banque d'exportation; elles proposent en revanche que la garantie des risques à l'exportation, selon la loi fédérale du 8 juin 1939, soit améliorée. Dans sa séance du 2 juin 1944, le Conseil fédéral a institué une nouvelle procédure dans ce domaine: le calcul de la garantie se fera à l'avenir sur la base du prix de vente; en outre, la Banque nationale pourra proposer la libération des garanties fédérales sur les acomptes; de même, une partie des intérêts à verser aux banques seront à l'avenir couverts par la garantie de la Confédération. Il sera donc possible d'encourager l'industrie d'exportation sans créer une banque de crédit spéciale. On sait que pour vaincre les difficultés auxquelles se heurtèrent les exportateurs de montres, la Banque nationale reprit le 50% de la valeur sur facture (en dollars) par conversion en francs suisses, tandis que les banques commerciales avec garantie de la Confédération accordèrent de leur côté des crédits de 40%. Les exportateurs n'avaient donc plus à couvrir que le 10%. Un régime semblable est appliqué aux exportations de marchandises destinées à la Turquie, à l'Iran, à l'Irak, à l'Arabie et à la Transjordanie, à l'aide des comptes bloqués à la Banque nationale (90 % sur le compte I et 10% sur le compte II) et sur la base des avances faites par les banques suisses. La Confédération assure la couverture des sommes avancées, en ce sens qu'elle en garantit le payement si la contre-valeur en dollars n'a pas été libérée entre temps. Dans les pays attachés à la livre sterling, aucune solution de ce genre n'a pu encore être trouvée jusqu'ici. Par contre, on a ouvert déjà une première tranche de 60 millions de francs sur le crédit accordé à l'administration française pour des commandes de machines-outils à livrer par la Suisse.

En fin de compte, l'intervention de notre crédit et le sort de notre exportation seront influencés par les grandes puissances dans la mesure où les résultats de la conférence monétaire des Alliés en juin-juillet 1944 à *Bretton Woods* seront concrétisés soit dans un fonds international des changes, soit dans une banque internationale de reconstruction. Ce dont nous sommes d'ores et déjà certains, c'est que la situation du marché du travail pour notre commerce extérieur dépend en tout premier lieu de la reprise des relations internationales et des accords commerciaux bilatéraux que nous pourrons conclure avec d'autres Etats. Dans ce domaine, il sera très important que nous soyons en mesure d'importer. Le programme de politique agraire d'après-guerre, avec ses 300 000 hectares de cultures, vient influencer la situation en ce sens que la Suisse, qui avait précédemment des excédents de bétail, sera périodiquement dans l'obligation d'importer du gros bétail et des porcs. On sait que le bétail de boucherie et le beurre sont de meilleurs objets d'échange que les produits végétaux tels que les céréales panifiables et fourragères. Ainsi notre future politique agraire ne se bornera pas à nous rendre plus indépendants dans le domaine alimentaire; les agriculteurs auront besoin de main-d'œuvre; ils achèteront des machines agricoles et des outils à nos industries et artisans indigènes; enfin, ils favoriseront indirectement les exportations grâce aux importations de bétail.

Toutes réjouissantes que soient les mesures destinées à développer nos exportations, il importe de ne pas perdre de vue la
grande inconnue, à savoir: l'attitude que prendra l'étranger à
l'égard de notre désir d'exporter. La course aux débouchés que
pratiquent les grandes puissances sur tous les marchés n'est guère
favorable à l'exportation de nos produits. Et cependant cette exportation est devenue une urgente nécessité comme corollaire de
notre recherche d'occasions de travail. Il y a lieu de remarquer
toutefois que les trois quarts au moins de notre main-d'œuvre artisanale travaillent pour le marché intérieur, dont les conjonctures
futures pourraient être notablement améliorées par une augmentation du pouvoir d'achat de la plupart des ouvriers manuels. A la
longue, cet accroissement de la capacité d'absorption des ouvriers
constituerait un moyen par excellence pour augmenter les possibilités de travail.

II. Renouvellement des moyens de production et de l'hôtellerie.

Le postulat tendant au renouvellement de nos moyens de production sert indirectement notre industrie d'exportation; son but principal reste toutefois de fournir du travail aux ouvriers qualifiés. Le délégué aux occasions de travail suggéra tout d'abord que l'économie de guerre achète les vieilles machines à des prix relativement élevés (pour du vieux matériel) et que le produit de cette vente soit mis à la disposition des industries pour l'achat de machines neuves en période de chômage. La Société pour le commerce et l'industrie et l'Association des fabricants de machines repoussèrent cette proposition qu'ils considèrent comme une subvention camouflée. En revanche, ils exprimèrent le désir de pouvoir constituer des réserves, exemptées de l'impôt, pour l'achat futur de

machines et d'appareils. A la session de juin du Conseil national, de nombreux orateurs ont abordé ce problème, demandant en particulier une revision de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Dans sa réponse aux postulats Bœrlin et Müller (Amriswil), le conseiller fédéral Nobs rappela que, pour les machines achetées avant la guerre et qui ne purent pas être amorties jusqu'en 1939 en raison de la situation précaire des entreprises, une quote-part d'amortissement de 30% est autorisée. Ainsi, après quatre années fiscales, les installations seront amorties au quart de leur valeur. D'une manière générale, les réserves sont calculées de la manière suivante par l'Administration de l'impôt sur les bénéfices de guerre:

Le chef du Département fédéral des finances contesta que l'impôt sur les bénéfices de guerre empêche notre industrie de renouveler son équipement technique. Il cita à ce propos des déclarations de M. le directeur général Dübi à l'assemblée générale des Usines von Roll à Klus et il se référa aux discours prononcés aux assemblées générales des Usines métallurgiques, anciennement Georges Fischer à Schaffhouse, de la Fabrique de machines Escher & Wyss à Zurich, de la S. A. Bell à Kriens et de la Fabrique d'ascenseurs et de moteurs électriques Schindler à Lucerne. Toutes ces déclarations concordent avec celles de M. le directeur Jöhr du Crédit Suisse devant l'assemblée générale de cette banque, le 2 mars 1944:

« D'une manière générale, nos installations industrielles pour la production de paix sont restées parfaitement au point pendant la guerre. »

A l'assemblée générale de Sulzer Frères, le 15 mai 1944, M. Wolfer, directeur général, fit ressortir que, durant l'exercice écoulé, des sommes importantes ont été affectées au renouvellement et à la modernisation de l'équipement technique des usines; il ajouta:

« Les amortissements furent sensiblement plus élevés que l'année précédente et des sommes importantes ont été consacrées au développement technique et aux essais. »

Sur 3000 entreprises soumises à l'impôt sur les bénéfices de guerre, 33 ont payé le 50% des impôts perçus jusqu'à ce jour (270 millions de francs), tandis que 50 autres entreprises ont payé pour leur part 40 autres pour-cents du produit total de l'impôt; 83 contribuables supportèrent donc le 90% de l'impôt, tandis que les 2900 autres n'en payèrent que le 10%. Il n'est pas concevable que

^{*} Sans tenir compte des autres cas où il est autorisé d'aller jusqu'à 30 et même 50 à 60% dans des circonstances spéciales.

ces 83 entreprises, si importantes soient-elles et si grand que soit le nombre de leurs ouvriers, puissent réaliser financièrement la création d'occasions de travail. Il n'est en outre pas admissible d'alléger les charges fiscales ou de rembourser des impôts à ceux qui réalisent des bénéfices de guerre. L'industrie — il va de soi — ne peut adhérer à une pareille argumentation; mais elle estime, comme par le passé, que l'on devrait placer un certain pourcentage du gain réalisé dans un fonds qui servirait plus tard à l'investissement de capitaux pour des buts appropriés. Le 19 juillet 1944, le Conseil fédéral a décidé qu'un fonds alimenté par un cinquième du produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre pourrait opérer des remboursements fiscaux, à la condition que les intéressés les utilisent pour la création d'occasions de travail et que leur situation financière justifie une telle faveur. Les recettes seraient donc trouvées pour un renouvellement de l'outillage industriel et artisanal, auquel la Confédération accorde une subvention maximale de 20%, plus 10% du canton. On pourrait ainsi rénover 320 anciennes usines hydrauliques (dont la production d'énergie serait accrue de 50%), de nombreuses machines-outils mises en service avant 1920, des anciens modèles de machines pour les textiles et 175 000 compteurs électriques. On examine également la possibilité de mettre à la disposition des derniers brodeurs à la main (qui sont aujourd'hui encore au nombre de 1000 à 2000) des machines perfectionnées dont le meilleur rendement leur procurerait un gain plus élevé. M. le professeur Bickel de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, qui sert d'intermédiaire entre le délégué aux occasions de travail et l'industrie des machines, étudie présentement ces divers problèmes.

Dans le même ordre d'idées, rappelons le programme visant à la rénovation des hôtels et des stations balnéaires. Durant les premiers hivers de guerre déjà, des subventions ont été accordées dans le cadre de l'action pour les réparations et les remises à neuf d'immeubles, à la condition toutefois que les travaux dans les stations montagneuses saisonnières puissent être exécutés d'octobre à mai. Pour l'après-guerre, on a élaboré un plan de rénovation hôtelière en vue de créer des occasions de travail dans l'industrie du bâtiment. Ce plan comporte entre autres l'installation de l'eau courante et de salles de bain, la remise à neuf des salons et des salles à manger, l'adaptation de l'architecture extérieure au goût moderne et le renouvellement de l'ameublement.

L'industrie hôtelière suisse, qui exploitait en 1938 7439 entreprises avec 188 000 lits répartis dans 121 localités, avait une valeur cadastrale de 902 millions de francs. Le nombre des nuitées, qui était de 16 074 000 en 1937/1938, a diminué de 4 584 000 jusqu'en 1943, tombant ainsi à 11 489 500; on relève un déficit de 6 047 250 nuitées pour les hôtes étrangers, tandis que les hôtes suisses, avec 9 699 250 nuitées, sont en augmentation de 1 462 750. De 1939 à 1943, les répercussions de la guerre ont fait subir à l'hô-

tellerie suisse un préjudice de plus de 1 milliard de francs. On estime à 345 millions les réparations que l'hôtellerie suisse n'a pas pu faire ces sept dernières années. Etant donné le vieillissement évident de nombreux hôtels et de toute une série de stations de cure, l'Office fédéral du tourisme a chargé M. le conseiller national Meili d'étudier d'une manière approfondie le problème de l'assainissement immobilier dans l'hôtellerie. Un bureau d'études a été ouvert dans ce but à Zurich. En une première étape de travaux, 80 architectes ont procédé à l'analyse de 10 stations d'étrangers avec 33 100 lits; une deuxième étape comprendra 25 autres stations avec 28 700 lits. M. le conseiller national Meili a donné certaines directives à ses collaborateurs: pour Zermatt, par exemple, il préconise une « rue des Bazars » dallée de pierre et égayée d'un ruisseau glaciaire, une promenade le long de la Viège et un funiculaire pour le col du Saint-Théodule et le Riffelberg. Pour Lucerne, il suggère un « Palais des Festivals » avec un grand restaurant sur les flancs de la colline de Tribschen, pour Interlaken, un théâtre en plein air et un aérodrome, et pour Lugano, une palmeraie. Ces grands projets ont pour but d'embellir nos stations d'étrangers tant au point de vue urbain qu'au point de vue architectural et pittoresque; ils tiennent compte des besoins culturels et des goûts de nos hôtes et cherchent à répartir judicieusement entre nos stations d'étrangers les spécialités caractéristiques, créant ainsi des stations pour enfants, des stations de divertissement et de loisirs et des station de repos. Dans ce vaste cadre, il faudra que les rénovations d'hôtels s'étendent non seulement aux constructions, mais aussi à la technique d'exploitation, afin que nos stations d'étrangers puissent satisfaire aux exigences du marché mondial. Les travaux préliminaires du bureau d'études se font en contact étroit avec la Fiduciaire suisse de l'hôtellerie qui fonctionne depuis 1932 comme office d'assainissement hôtelier subventionné par la Confédération. Des contributions à fonds perdu s'élevant à 614 000 francs ont permis de fermer 48 entreprises hôtelières avec 3600 lits jusqu'à fin 1943; pour chaque lit mis « hors de service », la subvention fut donc de 178 francs. La réduction de la dette hôtelière réalisée depuis 1932 grâce à l'action de la fiduciaire s'élève à 80 660 411 francs, soit 1523 francs par lit. A l'heure actuelle, 600 entreprises comptant environ 50 000 lits ont une dette de 7000 francs par lit en moyenne. La solution de ce problème est envisagée dans un plan quinquennal d'assainissement; la Confédération accorderait des prêts s'élevant au total de 25-30 millions de francs; elle devrait assurer le service de l'intérêt selon les résultats d'exploitation et les amortir en quinze à vingt ans. La fiduciaire pourrait imposer aux entreprises entrant en ligne de compte certaines obligations concernant la comptabilité et l'exploitation et serait en droit de surveiller les prix. La fiduciaire estime à 70 000 lits l'ampleur de la rénovation hôtelière. Les frais de remise à neuf s'élèveraient à 1000 francs par lit. La Confédération accorde une subvention de

35% et les cantons un subside de 17,5% au plus, soit au total 52,5%. Pour les stations balnéaires, ces taux peuvent être portés à 60%. Par la voie de la fiduciaire, la Confédération accorderait aussi pour les améliorations des prêts hypothécaires de 15% environ, de sorte qu'en fin de compte l'industrie hôtelière n'aurait à financer que 35% des frais de remise à neuf. L'ampleur des subventions dépend tout d'abord de la situation du marché du travail, tandis que les possibilités financières des entreprises passent en quelque sorte au second plan, afin de ne pas donner aux subventions le caractère d'un secours. En principe, il n'est pas accordé de subvention fédérale si le canton ne verse pas, de son côté, un subside égal au 50% de cette subvention. Dans des circonstances particulières (cantons souffrant de la crise, communes dans la gêne), la subvention cantonale peut être réduite partiellement. Le fonds de compensation pour pertes de salaire et de gain rembourse à la Confédération la moitié de ses subventions pour la création d'occasions de travail.

De toute façon, l'hôtellerie pourra profiter d'une occasion unique de réparer ses immeubles en grande partie aux dépens des fonds publics. Le bureau d'études pour l'assainissement immobilier a élaboré de vastes plans d'avenir à longue échéance; il a établi également des plans isolés pour 1100 hôtels, dressant ainsi un inventaire des constructions. Il faut donc que les hôteliers arrêtent leur choix sur des projets concrets prêts à être exécutés. Les propriétaires peuvent dès maintenant toucher une subvention de 40% pour l'élaboration des plans de travaux importants; cette mesure doit profiter aux architectes sans emploi. La modernisation des hôtels doit aussi s'appliquer aux locaux de travail et de logement du personnel. Du point de vue ouvrier, une revendication s'impose: que le personnel des entreprises modernisées avec l'aide des fonds publics jouissent de conditions de travail progressistes. Après la guerre, il faudra, si c'est nécessaire, instituer des cours de perfectionnement ou de réadaptation pour les employés d'hôtels qui seront restés longtemps sans emploi. Il faudra également allouer des primes à la main-d'œuvre qualifiée et des subsides pour séjours à l'étranger en faveur de la génération montante. La situation précaire de l'hôtellerie, dans laquelle sont investis 2 milliards de francs, plus 1 milliard de capitaux étrangers, est illustrée par le rapport entre l'offre et la demande qui est de 2:1. Elle est caractérisée par le fait que, même après la dévaluation de 1936, il aurait fallu 6 millions de nuitées de plus pour couvrir les frais d'exploitation. Dans l'Oberland bernois, par exemple, il y a plus de cautions liées au capital hôtelier que cette région ne donne de soldats à notre armée.

On peut de bonne foi être plus ou moins optimiste quant à la fréquentation de nos hôtels par la clientèle riche lorsque les lignes aériennes internationales et intercontinentales en direction

de la Suisse seront exploitées. On serait peut-être bien inspiré d'accorder un peu plus d'attention aux touristes plus modestes. A mon avis, il ne faut pas perdre de vue que la classe bourgeoise allemande de situation aisée est ruinée par les bombardements et que les Pays-Bas, qui nous envoyaient aussi de nombreux hôtes, sont certainement appauvris. La Grande-Bretagne, par contre, sera peutêtre en mesure d'envoyer en Suisse non seulement des gens riches, mais aussi des quantités de touristes modestes. Cependant, il me semble que la Suisse ne devrait pas être réservée, en tant que contrée touristique et centre de cure, aux riches clients des pays anglosaxons. Nous devrions au contraire chercher, par des offres de vacances avantageuses, à reprendre contact avec l'Europe continentale en ruines. Que l'on me comprenne bien: nous ne voulons pas offrir des kermesses alpestres permanentes; nous ne songeons à instituer chez nous ni un Prater viennois sentant les saucisses, ni un Saint-Paul hambourgeois, ni un Tivoli de Copenhague, ni une île Coney. Nous ne pouvons pas faire de notre pays un hôpital international pour nerveux ni un camp pour mutilés de guerre. Toutefois, une partie de notre hôtellerie devrait être, durant de nombreuses années, à la disposition des Européens survivants plus ou moins en bonne santé qui devront travailler parmi les ruines à la reconstruction de l'Europe. Par dizaines de milliers ils pourraient profiter durant quelques jours par année du bon air de nos Alpes pour délasser leurs corps et leurs esprits. Loin des Pompéi du XX^{me} siècle, ils pourraient séjourner dans des stations d'étrangers où l'on ne sente pas à chaque pas que l'industrie hôtelière doit gagner de l'argent. A mon avis, il est possible d'organiser une action de ce genre. Personnellement, je voudrais encore poser une question: Est-il juste au point de vue social et économique que les lits d'hôtels restent inoccupés durant des années et que les entreprises soient fermées, tandis que des centaines de milliers de Suisses n'attendent que le moment de pouvoir jouir de nos stations climatériques? Puisque l'instabilité de la situation d'après-guerre ne nous permet pas de compter sur les 16 millions de nuitées que les étrangers devraient nous fournir pour assurer le rendement de nos exploitations, je voudrais que l'on tienne compte dans une plus large mesure des besoins de vacances du peuple suisse et que le problème de la rénovation hôtelière soit orienté en conséquence. Les patrons, les ouvriers et d'autres organisations ne pourraientils pas créer des coopératives qui achèteraient quelques hôtels et les feraient remettre en état grâce aux subventions de 50%? En renoncant aux intérêts des capitaux investis, on pourrait exploiter ces hôtels coopérativement. N'aurions-nous pas de cette manière des institutions de bien-être aussi bienfaisantes du point de vue social que les cantines ouvrières? Ces hôtels coopératifs, qui seraient ouverts à tout le monde, devraient naturellement engager leur personnel à des conditions exemplaires. Je me demande aussi s'il ne serait pas possible de fonder des coopératives d'exploitation

sans achat des hôtels. Dans ce cas, l'Union Helvetia aurait à fournir un personnel qualifié. Une réglementation normale du marché hôtelier qui prévoit 80 000 à 100 000 lits inoccupés est insoutenable à la longue. Si nous voulons trouver une solution bien suisse de ce problème, il faudra examiner par quels moyens ce matériel inemployé pourrait être mis, au prix de revient, au service des vacances populaires. Qu'il ne soit pas dit que l'organisation de la « Force par la Joie », monopole d'une dictature, ait été seule en mesure d'offrir aux gens de conditions modestes un séjour dans des stations de cure. Il faut exploiter la puissance de notre marché intérieur et en faire profiter notre industrie hôtelière sociale et démocratisée.

Pour encourager l'industrie des étrangers, ou, comme on l'a appelée souvent, nos exportations invisibles, qui, en 1926 apporta au pays pour 600 millions de francs de devises étrangères, il faudra aussi exploiter la valeur de nos stations de cure au point de vue thérapeutique. Une commission technique spéciale s'occupe de cette question. Sous la présidence de M. le professeur de Muralt à Berne, des physiologistes, parmi lesquels M. le professeur von Neergaard, à Zurich, déploie une intense activité, étudient les influences de l'altitude sur l'organisme humain. De son côté, M. le professeur Treadwell, de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, analyse les eaux de nos stations balnéaires. Il est en effet grand temps de mettre nos stations balnéaires au service de la santé publique. Rappelons à ce propos que les rhumatismes occasionnent aux C. F. F. des dépenses de personnel s'élevant à 5 millions de francs par année; de 1925 à 1935, nos chemins de fer, qui occupèrent en moyenne 33 152 personnes, ont compté chaque année 91 400 jours de maladie en moyenne seulement pour les rhumatismes périphériques. Le Dr Diethelm, à Ragaz, préconise inlassablement la rénovation de nos stations balnéaires. Il demande que les bains populaires soient développés avec l'appui des fonds publics et privés. Remarquons toutefois que ses idées ne sont pas particulièrement progressistes, mais qu'elles sentent un peu l'asile.

Naturellement, il faudra aussi examiner dans quelle mesure l'hôtellerie participera à l'œuvre de secours d'après-guerre. On sait que M. Wetter, ancien conseiller fédéral, a été chargé par le Conseil fédéral de l'examen de ce problème. La commission spéciale constituée à cet effet a décidé de recueillir en principe des mères et des enfants. Dans ce domaine, il faut attendre que les travaux préliminaires soient plus avancés pour se faire une idée de l'action envisagée. (Rappelons à ce propos que les secours prévus comporteront pour 40 millions de francs de textiles, pour 15 millions de francs de chaussures et pour 5 millions de francs d'ustensiles de cuisine.)

III. Le rail et la route.

En examinant la situation de l'hôtellerie, nous nous sommes insensiblement rapprochés du secteur du trafic, dont certains points touchent de près à la création d'occasions de travail. Les chemins de fer, dans lesquels 3,6 milliards de francs sont investis, constituent en quelque sorte la poutre maîtresse de tout le trafic. Le programme d'occasions de travail des C. F. F. s'étend sur dix ans et s'élève à 760 millions de francs; 225 à 240 millions constituent un programme à réaliser immédiatement. L'électrification, qui, en son temps, a coûté 800 millions de francs, doit être introduite partout. Les C. F. F. comptent que les travaux coûteront 51 millions pour le programme décennal, tandis que le coût du programme immédiat est devisé à 12,3 millions de francs, avec les lignes Bellinzone-Luino, Effretikon-Hinwil et Romanshorn-Schaffhouse.

La double voie existe sur le 39% seulement du réseau des C. F. F., tandis que les chemis de fer du Reich avaient la double voie sur le 43 %, les chemins de fer français principaux sur le 50 % et les chemins de fer belges sur le 59% de leurs réseaux respectifs. Aucune grande ligne directe suisse n'est à double voie sur tout son parcours, ce qui rend difficile l'établissement des horaires. Le programme décennal des C. F. F. prévoit à ce chapitre une somme de 250 millions de francs, dont 70 millions seront affectés au programme immédiat. Au premier rang de ce dernier figure la ligne du Gothard avec les tronçons Rivera-Bironico-Taverne (5,1 millions), Brunnen-Sisikon (18,9 millions); la ligne Choindez-Moutier coûtera 5,6 millions. Sur les lignes d'accès au Gothard pour les trains de marchandises, les troncons Lenzbourg-Rupperswil et Immensee-Rothkreuz figurent au programme immédiat pour 0,8, respectivement 3,5 millions de francs. L'installation de la double voie est aussi prévue sur les lignes suivantes: dans le Ier arrondissement des C. F. F., troncon Bienne-Daucher-Neuveville (10 millions); dans le IIme arrondissement, Olten-Hammer-Oensingen (4 millions) et, dans le III^{me} arrondissement, les tronçons Räterschen-Grüze-Winterthour, Rorschach-Mörschwil, Lachen-Siebnen-Wangen-Ziegelbrücke et Unterterzen-Wallenstadt-Flums. Sur la rive droite du lac de Zurich, où une ligne de trolleybus serait éventuellement plus avantageuse, le premier tronçon Tiefenbrunnen-Küsnacht a provisoirement été laissé de côté, en raison du prix élevé des terrains à acheter pour la pose de la double voie. En revanche, on a prévu au programme immédiat l'installation de la double voie sur la ligne Delémont-Aesch; ce projet profitera aux ouvriers de Bâle-Ville (18 millions de francs).

Les nouvelles lignes prévues par le programme des C. F. F. sont celles de La Praille à Genève et la ligne directe pour trains de marchandises de Zurich-Altstetten à Wallisellen, très importante pour décharger le tronçon Zurich-Oerlikon. L'agrandissement des gares prévoit une dépense de 60 millions de francs en dix ans et

de 17 millions dans le programme immédiat. Le projet relatif à l'agrandissement de la gare aux voyageurs de Berne s'élève à 19,2 millions de francs. Les travaux de fondation de 8 millions de francs ont été incorporés au programme immédiat.

Pour la création d'occasions de travail, le renouvellement du matériel roulant est très important. La Direction générale des C. F. F. estime que les véhicules de traction et les voitures de voyageurs durent normalement quarante ans, tandis que les wagons de marchandises, les fourgons et wagons de service sont usés au bout de cinquante ans. Dans ces conditions, les frais de renouvellement du matériel roulant sont devisés à

9,5 millions de francs pour les locomotives pour les voitures de voyageurs 6,5 pour les fourgons, wagons de marchandises et wagons de service pour les améliorations diverses au matériel roulant

Total 30 millions de francs

Ces dernières années, on n'a affecté au matériel roulant que 10 à 12 millions de francs par année. A l'heure actuelle, les fonds disponibles autorisent une dépense annuelle de 15 millions de francs seulement. Les véhicules devront donc rouler de quatre-vingt à cent ans avant d'être retirés de la circulation. En cas de crise dans l'industrie métallurgique, les commandes de matériel des C. F. F. pourront constituer un apport intéressant contre le chômage. Le programme décennal prévoit à ce chapitre une somme de 300 millions, tandis que le programme immédiat s'élève à 90 millions dont 50 pour des voitures de voyageurs et des wagons de marchandises. Les soumissions de travaux seront adjugées à un nombre aussi grand que possible d'industriels. S'il y a pénurie de matières premières, on se bornera à transformer des wagons à trois essieux en wagons à quatre essieux, dans la proportion de trois à deux, ce qui permettra même de récupérer une certaine quantité de matériaux. Ces transformations de fortune exigeraient treize millions d'heures de travail et donneraient de l'occupation à cinq mille ouvriers pendant une année entière.

Le financement du programme immédiat des C. F. F. est ainsi compris que les C. F. F. couvriront 25 millions de francs à titre de dépenses courantes de construction. Dans le budget annuel conforme aux nouvelles prescriptions relatives à l'amortissement, il reste 23 millions de francs à couvrir. Ils seront assurés par une subvention fédérale de 40% et un subside des cantons de 20%. Ce programme représentera un volume de 57,5 millions de francs par année et de 230 millions en chiffres ronds pour quatre ans.

Les chemins de fer privés ont également élaboré un plan s'élevant à 342 millions de francs; 144 millions de francs seront absorbés par le programme immédiat; 118 millions seront affectés au matériel roulant et 124 millions réservés aux autres constructions. Il est vrai que ces travaux comportent la pose de la double voie sur la ligne du Lötschberg, dont le rendement n'est pas encore prouvé.

En principe, les constructions de routes sont du ressort des cantons. Cependant, par arrêté fédéral du 4 avril 1934, la Confédération a subventionné le lancement d'un premier programme de routes alpestres pour un montant de 56 millions de francs. La route du Susten y tient la première place. Le deuxième programme de 1939 comporte l'amélioration de la route et du chemin de fer de l'Oberalp et des cols du Lukmanier et du Klausen, ainsi que la construction de la route du Kisten. Sous les auspices de l'Inspectorat fédéral des constructions, une commission de spécialistes en matière de constructions routières a élaboré un plan d'ensemble. En vertu d'un arrêté du Conseil fédéral du 29 juillet 1942, des subventions fédérales de 40 % seront accordées pour les routes principales qui seront améliorées conformément aux directives de la Confédération, tandis que les subventions pour les autres routes ne dépasseront pas 30 %.

Le réseau routier prévu comprend en premier lieu les grandes artères de trafic Genève-Lausanne-Berne-Zurich-Saint-Margrethen, respectivement Zurich-Kreuzlingen, ainsi que les deux grandes routes de Zurich et de Bâle à Chiasso. La largeur de ces routes sera portée à 9 mètres avec trois pistes. Les voies d'accès aux grandes villes de Genève, Bâle et Zurich auront 12 mètres de largeur (quatre pistes) et une longueur totale de 61 kilomètres.

Une deuxième étape comprend les voies d'accès aux cols des Alpes et aux centres du tourisme: Bâle-Zurich-Coire, Boncourt-Berne-Spiez, Vallorbe-Brigue et Saint-Margrethen-Sargans; la route du Valais dès Lausanne et celle de Bienne à Spiez seraient élargies à 9 mètres, tandis que les autres auraient 7 mètres avec deux pistes seulement.

La troisième étape comporte les deux transversales Yverdon-Neuchâtel-Soleure-Aarau-Hunzenschwil, avec la voie d'accès Les Verrières-Neuchâtel-Berne, et une route d'ouest en est à travers les Préalpes de Vevey à Saint-Gall par Bulle, Fribourg, Berne, Emmenbrücke, Oberarth, Rapperswil et Wattwil.

Dans son ensemble, le programme routier englobe un réseau de 1714 kilomètres. Calculés au prix d'avant-guerre, les frais de construction sont estimés à 540 millions de francs. On n'a pas l'intention de construire des autostrades proprement dites; on se bornera à améliorer les routes existantes en partageant le trafic entre les autos, les cycles et les piétons. On s'est basé sur un effectif de 200 000 véhicules à moteur et de 700 000 vélos et l'on a estimé qu'une route de 9 mètres de largeur peut écouler 900 à 1000 autos par heure. Les pistes cyclables seront à la même hauteur que la chaussée et séparées de celle-ci par une simple ligne de démarcation, ceci afin de pouvoir rélargir la chaussée sans grands frais en cas de nécessité. Les routes de transit figurent pour un montant

de 274,8 millions de francs dans les programmes cantonaux de création d'occasions de travail. Les cantons toucheront une subvention maximale de 40% et les caisses de compensation pour perte de salaire ristourneront 20% à la Confédération, tandis qu'elles alloueront aux cantons une ristourne égale à un quart de la subvention fédérale, soit 10%.

Quant à la concurrence entre la route et le rail, il convient de faire remarquer que les C. F. F. toucheront une subvention de 60% pour réaliser leur programme de création d'occasions de travail, tandis que les cantons ne toucheront que 50% au maximum pour les routes et 37,5% pour les routes cantonales ordinaires. En principe, les C. F. F. sont donc traités plus favorablement. En vertu de l'article 7 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 juillet 1942, des subventions ne sont accordées que pour les travaux extraordinaires. Grâce à leur politique d'économie de ces dernières années, les C. F. F. auront encore un autre avantage sur les cantons. Nous voudrions prévenir la critique à l'égard de ces projets: on pourrait en effet faire valoir qu'il n'est pas équitable de mettre les fonds publics à contribution pour améliorer le réseau routier pour les seuls automobilistes. Voyons ce qu'il en est:

De 1931 à 1935, les dépenses routières nettes des cantons et des communes s'élevèrent à 159,4 millions de francs en moyenne par année; elles furent couvertes par les recettes suivantes:

Droits de douane sur l'essence		46,1 millions
Droits d'importation sur les automobiles		17,4 >>
Taxes de trafic, y compris les impôts sur les automobiles	•	29,7 »

Total 93,2 millions

Durant la période considérée, les véhicules à moteur ont donc contribué pour 59% aux dépenses routières. Les années suivantes, cette participation s'est encore accrue par suite de la réduction des frais d'entretien routier et de l'augmentation des recettes qui passèrent à 100 millions de francs. Dans les commissions fédérales, on a estimé à 70-80 % la contribution des véhicules à moteur aux dépenses de constructions routières; j'ajoute que l'exactitude de ces estimations n'a pas été prouvée. On a essayé d'établir un barème équitable de cette participation des automobiles aux frais d'entretien routier: on est arrivé à 80% pour les routes alpestres, 85% pour les autres routes cantonales, 45% pour les routes urbaines et 30% pour les routes rurales. Si l'on appliquait ces bases de calcul aux années 1931-1935, les véhicules à moteur auraient dû contribuer pour 99 millions aux frais de construction de routes, c'està-dire 62% en moyenne. Les versements ne furent toutefois que de 93,2 millions de francs; comme je l'ai déjà dit, ils s'accrurent quelque peu par la suite. Ces quelques chiffres prouvent dans tous les cas que les automobilistes (qui, par ailleurs, ont fourni le 22% des nuitées à l'hôtellerie) contribuent dans une large mesure à l'entretien de nos routes.

IV. Le secteur de la construction.

En passant en revue les occasions de travail dans le secteur du trafic, nous avons déjà pris pied dans celui de la construction, qui, à côté de l'industrie d'exportation et du tourisme, constitue la partie de l'économie la plus exposée aux crises. Le délégué aux occasions de travail a donc étudié attentivement le marché du travail entre les deux guerres. Il s'agissait de savoir: 1º ce qui se construit; 2º qui édifie des constructions; 3º quel est le volume des constructions; 40 quelles sont les perspectives d'avenir. Les seules données de calcul furent fournies par l'Office fédéral pour l'industrie et le travail (qui laisse de côté les prix) et par les rapports de gestion des cantons et des villes. Les frais d'entretien et de réparation des immeubles particuliers ne purent pas être pris en considération. Pour les maisons d'habitation, on a calculé le nombre des chambres, qui fut multiplié par 6500 francs, tandis que pour les constructions industrielles on s'est basé sur des estimations d'experts. Pour les réparations et remises en état, on a tablé sur l'expérience pour admettre un taux de 0,7% de la valeur immobilière; cependant, les propriétaires comptent en général 1%. Les comptes des cantons et des villes furent examinés en tenant compte des petites communes dont les budgets de construction sont beaucoup plus modestes. On a vérifié les conclusions de ces approximations par d'autres estimations relatives aux salaires établies par la Caisse nationale d'assurance-accidents à Lucerne. Tous ces calculs avant donné des résultats concordants, on admet maintenant que les estimations peuvent être utilisées comme bases de principe. Le Dr Schwarzmann de l'Office fédéral de statistique a d'ailleurs obtenu les mêmes résultats en partant des matériaux de construction importés et indigènes et des salaires payés dans chaque secteur de production.

Un regard rétrospectif sur la période d'avant-guerre montre que le volume des constructions, qui était de 1 milliard de francs en 1929, avait passé à 1,4 milliard en 1931 (constructions publiques forcées et engagement de 33 000 ouvriers étrangers). Jusqu'en 1936, le volume des constructions tomba progressivement à 780 millions de francs. Ce recul fut accompagné d'une sensible réduction des constructions publiques; le chômage affecta 45 000 ouvriers suisses. La situation dans l'industrie du bâtiment suivit à deux ou trois ans d'intervalle la même courbe que les exportations et l'on constata également le même parallélisme entre les constructions publiques et privées. Ces faits permettent de conclure, pour le présent et l'avenir, que la Confédération, les cantons et les communes (qui construisaient pour 400 millions de francs par an avant la guerre et passaient à l'industrie pour 150 millions de francs de commandes) pourront influencer le marché du travail grâce aux travaux dont l'exécution peut être différée. Les organes publics seront donc en mesure d'adapter l'activité de l'industrie du bâti-

ment à la situation, puisque l'évolution de cette situation peut en général être prévue à l'avance. Pour l'élaboration d'un programme, il faut tenir compte du fait que, jusqu'à présent, les besoins en appartements ont été calculés pour une longue période suivant la courbe descendante de l'évolution démographique. Cette courbe devra être corrigée par suite de l'excédent de naissances enregistré pendant la guerre, ceci pour autant que des épidémies ne viennent pas creuser des vides imprévus. Le marché genevois des logements ressent déjà les effets du recul des naissances. Ces dernières années, il ne s'est pour ainsi dire rien construit. D'une manière générale, on peut donc espérer qu'après la guerre la construction reprendra très activement dans notre pays. En admettant une réserve d'appartements vides de 1,5%, on pourra construire 25 000 appartements, ce qui procurera du travail pour deux ans à l'industrie du bâtiment. Du point de vue social, les appartements et les colonies d'habitation non rurales devront être encouragées. Une ordonnance du Département militaire fédéral du 7 décembre 1943 prévoit dans ce but une subvention fédérale de 35% avec un subside cantonal de 17,5%. De la sorte, les frais de construction pourraient être sensiblement abaissés. Les patrons devraient aussi subventionner les colonies d'habitation destinées aux ouvriers de leurs entreprises. Le Dr Bachmann, spécialiste de la tuberculose, a déclaré lors d'une séance de la Commission pour l'alimentation de guerre que, dans le quartier ensoleillé du Zurichberg, il existe des blocs de maisons entiers dans lesquels toutes les familles sont menacées de tuberculose, simplement parce que le coût élevé des loyers oblige à sous-louer et que les familles sont de ce fait trop serrées. Il est donc urgent de donner plus d'espace aux habitants, grâce à un abaissement équitable des frais de construction et du prix des loyers. Il ressort des réponses que m'ont faites cent sœurs visitantes de diverses communes que de nombreux ouvriers sont trop à l'étroit et qu'ils ne peuvent même pas placer dans leurs logements le nombre de lits nécessaires. Remédier à cette étroitesse des appartements et installer des bains dans les immeubles particuliers et publics fournira des occasions de travail bienvenues. Le conseiller national Reinhard a été chargé par le délégué aux grands travaux d'élaborer un rapport relatif au problème de l'assainissement des vieilles cités, qui dépend tout d'abord de la construction d'appartements de remplacement.

Dans le but de connaître par avance la situation probable du marché du travail dans le bâtiment, le délégué aux occasions de travail fait établir chaque année en décembre un état des projets de constructions pour l'année suivante. Cet inventaire englobe toute la Suisse et il est communiqué aux cantons. Tous les cantons ont

collaboré à l'enquête de décembre dernier.

Y compris les travaux pour l'armée, le coût des constructions projetées pour 1944 était de 703,3 millions de francs. Rappelons à ce propos qu'au début de l'année on ne connaît généralement que le

75% des projets. Pour occuper durablement l'industrie du bâtiment, il faudrait (en tenant compte du renchérissement) que le coût des constructions atteigne 850 millions de francs. L'enquête de décembre 1943 comportant environ le 75% de ce volume, l'occupation dans l'industrie du bâtiment était assurée pour l'année en cours. Mentionnons que la construction des maisons d'habitation passera de 120,7 millions en 1943 à 206 millions en 1944. Calculé par tête de population, le coût des habitations à construire s'élève à fr. 133.70 pour Zurich, à fr. 81.70 pour Bâle, à fr. 84.— pour Saint-Gall, à fr. 168.80 pour Berne et, chiffre record, à fr. 351.10 pour Köniz. L'« horaire » établi par le délégué aux occasions de travail est très instructif et montre que tout est mis en œuvre pour lutter contre le chômage.

A l'activité future de l'industrie du bâtiment viendront s'ajouter les constructions publiques pour un montant de 200 millions de francs et le programme d'améliorations foncières qui fournira aussi des occasions de travail. Ce programme prévoit une dépense de 200 millions pour les drainages, de 500 millions pour les remaniements parcellaires, de 20 millions pour les défrichements, de 55 millions pour les corrections de routes et de chemins et de 25 millions pour les bâtiments. Pour le cas où les matières premières feraient défaut, les cantons et les communes ont dû élaborer leurs projets de la manière suivante: la moitié des projets doivent être faits comme s'il y avait du fer et du ciment en quantités suffisantes, un quart comme si la brique et le bois n'étaient soumis à aucune restriction et le dernier quart avec utilisation illimitée de la pierre naturelle et du bois. De la sorte, on pourra s'adapter aux situations les plus diverses. Pour les grands travaux, l'armée pourra mettre à disposition les baraques, outils et ustensiles sans emploi après la démobilisation.

En ce qui concerne la participation de notre pays à la reconstruction de l'Europe, on reconnaît que des efforts devront être faits pour assurer des débouchés à notre industrie d'exportation. La Société suisse de l'artisanat a créé une Section des exportations qui examine spécialement cette question. Le Comité suisse de participation à la reconstruction économique de l'Europe désire entre autres faciliter les relations entre les milieux suisses de la pro-

duction et les acheteurs étrangers.

Il existe un catalogue de maisons en pièces détachées élaboré par la Société suisse de l'artisanat. La partie technique a été mise au point par la maison Nielsen-Bohny & C° à Bâle et la partie architecturale par M. Hans Bernoulli. Ces maisons démontables sont à un étage et pourraient intéresser notre industrie d'exportation. L'installation des cuisines les plus simples prévoit: une table fixée à la paroi, un réchaud électrique, un évier de faïence avec égouttoir, un cumulus de cuisine et un buffet. Il est également prévu un lavabo, des W. C., une salle de bain ou une installation plus simple pour la toilette. De leur côté, quelques architectes

bernois étudient le même problème et cherchent à présenter des projets propres à l'exportation et susceptibles de procurer du travail aux ouvriers ruraux du bâtiment. La maison Nielsen-Bohny & C° à Bâle, l'architecte Bœmle et la fabrique de ciment Brodbeck à Pratteln ont trouvé en 1943 une solution combinée dans laquelle les parois extérieures seraient constituées par des planches en ciment; des poutres de même matériau formeraient l'armature portante et les revêtements intérieurs seraient composés d'éléments en bois ou de planches légères et isolantes. En outre, M. Dreher, architecte à Lucerne, a présenté un projet de maison en planches de bois et de bois artificiel comprimé.

Pour cinquante-deux maisons familiales de la colonie du Bocksriet, M. Vetter, architecte à Schaffhouse, a exécuté des constructions combinées en éléments mobiles faits en fabrique, mais dont les murs de pignon sont en briques et montés sur place.

Les différents modèles de maisons pourraient être livrés avec l'ameublement complet. En vue de maintenir les prix à un niveau acceptable, les bois utilisés seront le sapin, le mélèze et le frêne. Les maisons construites en éléments mobiles sont moins lourdes que les chalets et leur montage est plus rapide. Si l'on calcule judicieusement les dimensions et la construction des éléments, on pourra disposer les pièces détachées de différentes manières et réaliser quelques plans différents. On pourra ainsi fabriquer des stocks d'éléments. En dépit des progrès réalisés dans les armées des pays en guerre, les baraques restent des constructions de fortune indiquées peut-être dans les pays riches en forêts comme le Canada et la Scandinavie, mais pas en Suisse. A l'étranger, les baraques militaires sans emploi seront néanmoins en mesure de couvrir une partie des besoins les plus urgents de l'après-guerre.

Les plans étrangers de reconstruction montrent que l'on veut reconstruire rapidement et d'une manière définitive les quartiers extérieurs et les colonies rurales d'habitation. Il faudra donc livrer immédiatement des maisons et des éléments de construction de bonne qualité. Dans les pays belligérants, on étudie la fabrication en série de nouveaux éléments à bon marché et perfectionnés au point de vue technique. La construction sera industrialisée et l'on réalisera dans l'industrie du bâtiment une précision et une qualité jamais atteintes jusqu'ici. Un rapport daté de juin 1943 estime à 4 millions le nombre d'appartements et de maisons qui devront être reconstruits en Angleterre. Le gouvernement britannique a créé un office de recherches et d'essais qui étudie d'une manière approfondie les nouvelles méthodes de construction et de décoration, ainsi que la résistance des différents matériaux utilisés. Cet organisme s'intéresse aux méthodes perfectionnées d'utilisation de l'acier et du bois dans la construction, aux questions d'aération et à l'emploi de matières pressées et de nouveaux vernis. On estime qu'après la guerre il faudra former 1,25 million d'ouvriers qualifiés pour l'industrie du bâtiment. En U.R.S.S., le commissaire du

peuple aux constructions fait élaborer des plans pour des maisons d'habitation comprenant au maximum 12 appartements. Pour accélérer le montage, les différents éléments seront fabriqués en séries. D'après les expériences faites dans le bassin du Don, on peut monter en un mois une maison de 8 à 12 appartements à la condition que les éléments aient été fabriqués au préalable. En Finlande il faudra reconstruire environ 80 000 appartements. Des entreprises ont décidé de créer des fabriques de maisons en bois; des prototypes serviront de modèles pour l'élaboration de quelques variantes s'inspirant d'un plan uniforme. Une bonne organisation de vente, la S.A. Puntalo, a été fondée par vingt et une grandes entreprises pour l'exploitation des bois de construction. Si la Suisse veut pouvoir affronter la concurrence en ce qui concerne la qualité, les prix et l'adaptation constante aux progrès réalisés, nous devrons nous borner à produire quelques éléments standards (parois avec fenêtre ou porte, plafonds, toits); les dimensions de ces éléments seraient, par exemple, de 1 m. 22 de largeur sur 2 m. 44 de hauteur, les unités de mesure internationales étant le pied et la ligne. Il faudra que ces éléments soient faciles à monter, qu'ils aient de bonnes qualités isolantes, qu'ils soient indéformables, exacts dans leurs dimensions, résistants aux intempéries et imputrescibles. En un mot, les maisons, qui auront un caractère définitif, devront être parfaitement habitables et avoir les mêmes qualités que des constructions massives. Comme la brique dans le passé, ces nouvelles méthodes de construction pourraient bien instaurer une ère nouvelle dans l'architecture. Pour obtenir des éléments de construction adaptés aux conditions locales et climatiques, il faudra certainement rompre avec les anciennes traditions de l'industrie du bâtiment et conjuguer l'emploi du bois et du fer avec celui de nouveaux matériaux tels que l'aluminium, l'éternit, la laine de verre et les résines synthétiques. Je pense que de nombreux problèmes se poseront pour notre industrie si nous voulons lutter contre la concurrence et collaborer à la reconstruction des régions dévastées par la guerre. De ce côté, les possibilités de trouver des occasions de travail doivent être examinées avec beaucoup de réserve; leur importance pour notre industrie du bâtiment reste à étudier.

Perspectives pour 1945.

La campagne de polémiques ouverte par la presse américaine au début de cette année montre à chacun que le ravitaillement de notre pays en vivres et matières en est arrivé à une impasse. Effectivement, nos importations de marchandises diverses provenant des pays de l'ouest sont complètement arrêtées par suite de la carence des transports et de la politique adoptée par les puissances étrangères. Ainsi, par exemple, nous possédons quelque 4000 tonnes de coton et de laine qui sont bloquées dans le port de Barcelone et dont l'acheminement vers la Suisse est encore problématique.

Notre industrie des textiles qui, avant la guerre, travaillait 2500 tonnes de coton par mois, doit se contenter aujourd'hui de 30 à 40 tonnes seulement. Heureusement que nos stocks de cellulose servant à fabriquer la laine et la soie artificielles sont encore en bon état; mais la pyrite, qui produit l'acide sulfurique comme matière pre-

mière, ne peut plus être importée.

Le problème du charbon, indispensable non seulement pour les textiles, mais à toutes les industries, vient encore compliquer la situation. En effet, le charbon est une matière des plus importantes comme combustible industriel et produit chimique de base de grande valeur. Alors que du 1er août 1940 jusqu'à fin septembre 1944, l'Allemagne nous a livré 7,6 millions de tonnes de charbon et que les arrivages s'élevaient encore à 150 000 tonnes par mois jusqu'en août de l'année dernière, nous n'avons pu obtenir que 2800 tonnes en décembre 1944 et environ 10 000 tonnes en janvier 1945. Vu le développement des hostilités sur le sol allemand, nous devons prévoir un arrêt complet des importations de charbon pour un certain temps. C'est pourquoi les attributions de combustible aux fabriques et usines à gaz ont été de nouveau réduites dès le début de l'année 1945. Ce facteur, ainsi que la pénurie d'autres matières premières sont causes du chômage qui menace notre pays. Ainsi, par exemple, la consommation du ciment, qui était de 420 000 tonnes l'année dernière et de 710 000 tonnes en 1941, n'atteindra plus que 250 000 tonnes pour cette année, ce qui entraînera des mesures de contingentement dans la construction de logements et l'exécution de certains travaux destinés à occuper les chômeurs ne manquera pas d'en souffrir. Le délégué aux possibilités de travail suit cette évolution avec la plus grande attention et intensifiera les mesures tendant à renforcer le degré d'occupation.

Pour résoudre en temps opportun les divers problèmes posés par la création d'occasions de travail, il est indispensable que les cantons, les communes et l'industrie privée ne se laissent pas éblouir par le mirage des subventions et qu'ils s'efforcent d'agir par leurs propres moyens. L'économie doit chercher à se défendre elle-même et renoncer aux bénéfices exagérés. Son but doit être de produire rationnellement et d'organiser la vente. Les efforts de l'industrie peuvent être encouragés par des allégements fiscaux. Certes, l'Etat est en mesure de passer des commandes pour le compte des fonds publics; il peut perfectionner ses chemins de fer, améliorer ses exploitations, moderniser les P. T. T. et la radio, construire de nouveaux bâtiments administratifs et acheter du matériel pour l'armée. Mais une démocratie ne peut pas indéfiniment soutenir l'industrie privée si cette dernière ne fait pas elle-même des efforts pour se développer. Tous les Suisses doivent en être conscients, afin de ne pas se laisser aller aux illusions. Cela ne veut pas dire qu'il faille renoncer à un sain optimisme. Si nous jetons un regard sur notre économie de guerre, nous constatons que l'union des forces de l'Etat et des particuliers a permis d'assurer notre appro-

visionnement et que nous devons à ces efforts conjugués une réglementation satisfaisante de la production et de la vente. N'est-il pas dès lors permis d'espérer que cette collaboration soit aussi efficace lorsqu'il s'agira de lutter contre le chômage? Toutefois, on ne peut pas laisser exclusivement à l'initiative des industries privées le soin de procurer du travail à tout le monde. Rappelons en effet qu'ensuite du surcroît des naissances, le nombre des personnes entre 16 et 64 ans qui peuvent gagner leur vie s'est accru de 155 000 depuis 1929. Un des premiers devoirs de l'Etat est de donner du travail à la jeune génération de notre population laborieuse. Comme la Chambre des communes britannique l'a reconnu en principe, la Confédération suisse doit reconnaître qu'elle est en principe responsable de trouver une occupation à la génération montante. La Suède vient d'instituer un ministère spécial pour la création d'occasions de travail. Si l'on tient à concentrer toutes les forces nationales, la Suisse devra peut-être prendre des mesures plus radicales, touchant, par exemple, l'obligation, pour les entreprises, de fournir des renseignements, car il est clair que, si la situation devenait sérieuse, une vue d'ensemble sur les importations de matières premières, la production, la vente, les stocks et les perspectives du marché pourront seules nous permettre d'éviter les répercussions consécutives aux différences entre les conditions économiques indigènes et étrangères. L'autorité de l'Etat, qui décide et prend des dispositions pour venir à bout de la complexité des problèmes et des difficultés résultant d'une grave crise de chômage, sera nécessaire. Il est tout à fait possible à l'Etat de prendre sa part d'intérêt à la réglementation du marché du travail. En laissant à l'industrie autant que possible la liberté quant à la production et aux transactions commerciales proprement dites, l'initiative privée aurait encore un vaste champ d'activité.

L'arrêté fédéral de 1939 sur les mesures économiques envers l'étranger donne au Conseil fédéral suisse le droit de prendre toutes mesures utiles pour lutter contre le chômage par la voie des pleins pouvoirs. Si je souligne cette possibilité, ce n'est pas pour dire que les syndicats demandent la nationalisation de l'industrie privée, mais que les organisations ouvrières désirent que la politique du travail soit influencée par l'Etat. L'Etat doit rester conscient de ses hautes responsabilités. Le premier devoir de la Confédération suisse n'est plus seulement de « tenir », mais, par un effort résolu vers le progrès, il doit s'inspirer de la devise gravée sur le lion d'argent que Zurich a offert à la ville de Berne pour son 750° anniversaire: le symbole héraldique des Zurichois tient dans ses griffes une miche de pain, et le socle porte ces mots qui peuvent servir de « leitmotiv » au programme des grands travaux:

Du pain aujourd'hui, du pain pour demain, notre souci!